

## Pré-session EPU sur le Mali

### Projet de déclaration de l'Association TEMEDT du Mali

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de gouvernements ;  
 Excellences Mesdames et Messieurs les représentants des corps diplomatiques et consulaires ;  
 Mme la Directrice de l'UPR Info  
 Mesdames et Messieurs ;

Bonjour !

C'est pour moi un immense plaisir de prendre part à la pré-session de l'UPR Info, un rituel important auquel notre Organisation TEMEDT apporte un soutien au nom et pour le compte de personnes victimes de l'esclavage par ascendance au Mali.

Permettez-moi de remercier les différentes délégations participant à la pré session, les États, les OSCs, ONGs, ainsi que les institutions nationales des droits de l'homme pour leur présence.

#### **I- Présentation de l'organisation**

Créée en 2006, TEMEDT est une association qui œuvre dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains, la consolidation de la paix, le développement et spécifiquement sur la question de l'esclavage par ascendance au Mali.

Nous travaillons depuis des décennies pour apporter des réponses adéquates, durables afin que soient pris en compte les spécificités des personnes et des communautés maintenues dans les conditions de servitude (l'esclavage) conformément à l'agenda 2030 des ODD à savoir « Ne laisser personne de côté ». Face à l'absence d'une loi réprimant l'esclavage au Mali, notre Organisation bénéficie, dans ce combat, de l'appui de partenaires comme Avocats sans frontières Canada, le Bureau International du Travail, Anti Slavery International et la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali, dans le cadre d'une Coalition Nationale de lutte contre l'esclavage.

Mesdames et Messieurs,

Lors du cycle précédent de l'EPU, 2 recommandations ont été formulées par les Etats Unis et la République de Corée portant sur l'adoption et la promulgation de lois criminalisant la pratique de

l'esclavage. Ces recommandations ne sont pas encore mises en œuvre, quoique des initiatives soient en cours notamment la rédaction d'un avant-projet de loi qui n'a pas encore été adoptée.

L'esclavage par ascendance est pratiqué dans toutes les Régions du Mali par les communautés Touarègue/ tamasheq, arabes, sonrhai , Peulhs, Soninké etc. selon la Zone géographique.

On estime le nombre d'esclaves à environs 800.000 selon une étude réalisée en 2021 par notre organisation. Ce chiffre est loin d'être exhaustif car nous sommes quotidiennement saisis pour des nouveaux cas.

Les communautés qui en sont victimes sont essentiellement noires. Tous ceux qui sont nés de familles d'ascendance esclaves sont considérés comme des esclaves. De ce fait ces victimes sont marginalisées, empêchées d'accéder aux libertés les plus fondamentales auxquelles elles ont droit en tant que citoyens et citoyennes maliennes à part entière.

La pré-session de l'UPR, étant une occasion pour nous, OSCs, de fournir aux missions permanentes, que vous représentez, les informations concrètes à travers des témoignages directs, permettez-moi de vous faire une brève présentation du cas le plus emblématique de l'esclavage par ascendance au Mali.

Aujourd'hui nous avons le cas le plus emblématique de la problématique de l'esclavage au sein de la Communauté SONINKE dans la région de Kayes, ou depuis 2018, nous assistons à des violations graves des droits humains à l'endroit des victimes se traduisant par des agressions physiques avec coups et blessures, interdiction d'accès aux services sociaux de base, confiscation de biens immobiliers, actes de vandalisme, interdictions de séjour, intimidations, viols, menaces etc. Les femmes et les enfants continuent de subir des représailles de la part des soit disant « Nobles » ou « Maîtres », les hommes ayant fui les villages laissant derrière cette couche plus vulnérable. La pratique s'accompagne d'autres types de violences. Ayant généré des déplacements internes. Environ 2600 personnes DPI ont trouvé refuge dans le village de Mambri à Kita (unique village du Mali à avoir accepté de recevoir les personnes fuyant les violences de Kayes). Notre Association assiste 511 personnes réparties sur 3 sites à Bamako).

Ces « esclaves » se trouvent dans une situation d'inaptitude et d'incapacité juridique se manifestant entre autres par une atteinte à la liberté et au droit de propriété, notamment l'interdiction d'accéder à la propriété foncière. Cette pratique est contraire au droit national malien ainsi qu'aux engagements internationaux pris par le pays.

De ce qui précède, nous vous invitons, au nom de toutes les personnes victimes de l'esclavage par ascendance, de recommander au Mali à la prochaine session de l'Examen périodique universel de :

- Adopter une loi spécifique incriminant l'esclavage par ascendance et ses pratiques analogues, conformément aux instruments internationaux et régionaux ;
- Mettre en place des mécanismes de prévention et protection des personnes victimes de la pratique de l'esclavage par ascendance, notamment à travers la mise en place d'une cellule d'alerte et de traitement des cas auprès du ministère de la Justice ;
- Veiller à ce que la nouvelle loi criminalisant l'esclavage par ascendance permette aux ONG spécialisées sur la question de se constituer partie civile afin de faciliter les poursuites ;
- Faciliter la restitution des biens matériels confisqués aux esclaves par leurs soi-disant maîtres, autorités traditionnelles et chefs coutumiers ;
- Garantir aux esclaves la pleine propriété et la jouissance sur leurs biens meubles et immeubles ;
- Faciliter et garantir, le retour dans leurs villages d'origine ou la réinstallation dans un endroit sûr (selon leurs besoins), aux victimes de l'esclavage déplacées de force ;
- Prendre de mesures conservatoires idoines tendant à faire cesser les menaces et violences qui pèsent sur certain.e.s esclaves et défenseur.euse.s de droits humains en raison de leurs engagements.

TEMEDT, reste confiant qu'à travers vos actions et débats sur la question de l'esclavage par ascendance au Mali, le Conseil de droit de l'Homme et par ricochet, le mécanisme de l'Examen périodique universel consacrera de plus en plus de temps à un dialogue sur cette question, notamment en tenant des réunion-débats.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais conclure mon propos en exprimant le soutien et la disponibilité de TEMEDT pour toute consultation sur la question.

Je nous souhaite plein succès durant ces travaux.

Je vous remercie.